

Vandœuvre

LÈS-NANCY

EXTRAIT du Registre des Arrêtés de la Ville de Vandœuvre-Lès-Nancy

Vandœuvre-lès-Nancy, le 11/12/2023

Le Maire de la ville de Vandœuvre-lès-Nancy,

Composition du Comité Social Territorial (CST) et de sa Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°15 du conseil municipal du 7 juin 2022 portant création d'un CST commun entre la commune, son CCAS et sa Caisse des Ecoles ;

Vu la délibération n°16 du conseil municipal du 7 juin 2022 fixant les nombres de représentants titulaires et suppléants au CST pour les collèges des représentants du personnel et de l'employeur ;

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 ;

Considérant la désignation des représentants du personnel pour la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS) effectuée par les organisations syndicales ;

ARRÊTE

Art. 1 : La composition du CST commun entre la commune, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, s'établit comme suit :

Représentants de l'employeur		Représentants du personnel	
TITULAIRES			
Stéphane HABLOT	Maire	Isabelle BERNOT	CFDT
Sylvain THIRIET	Adjoint au Maire	Christophe NOËL	CFDT
Régine KOMOROWSKI	Adjointe au Maire	Stéphanie HILKE	CGT
Christophe GOUTEUX	DGS	Sonia EL ALAOUI	CGT
Vanessa PISKOSZ-ROYER	DGA	Renaud HUGUENOT	CGT
Stéphan APPARU	DRH	Christine GEORGEL	FA-FPT
SUPPLÉANTS			
Patrice DONATI	Adjoint au Maire	Alexandre L'HUILLIER	CFDT
Nicole STEPHANUS	Conseillère Municipale	Rosario DUVERGER	CFDT
Franck STOCKER	Conseiller Municipal	Cyril RISS	CGT
Nicolas DI SCIULLO	Directeur des Finances	Didier WEBER	CGT
Rose L'HUILLIER	Directrice Technique	Isabelle CHEVALIER	CGT
Isabelle THIRION	Directrice P.A.E.	Anne-Claire CAGNINACCI	FA-FPT

N° 23-1224 (Retire et remplace l'arrêté n° 23-320)

Art. 2 : La composition de la FS commune entre la commune, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, s'établit comme suit :

Représentants de l'employeur		Représentants du personnel	
TITULAIRES			
Stéphane HABLOT	Maire	Christophe NOËL	CFDT
Sylvain THIRIET	Adjoint au Maire	Rosario DUVERGER	CFDT
Philippe ATAIN-KOUADIO	Adjoint au Maire	Sonia EL ALAOUI	CGT
Christophe GOUTEUX	DGS	Stéphanie HILKE	CGT
Vanessa PISKOSZ-ROYER	DGA	Didier WEBER	CGT
Stéphan APPARU	DRH	Christine GEORGEL	FA-FPT
SUPPLEANTS			
Karima BOUDJENOUI	Adjointe au Maire	Marlène HENRY	CFDT
Patrice DONATI	Adjoint au Maire	Christelle LALLEMAND CLAVAUD	CFDT
Chabha GRAF	Adjointe au Maire	Cyril RISS	CGT
Nicolas DI SCIULLO	Directeur des Finances	Nadia KRYNSKI	CGT
Rose L'HUILLIER	Directrice Technique	Anne WITTMANN	CGT
Isabelle THIRION	Directrice P.A.E.	Anne-Claire CAGNINACCI	FA-FPT

Art. 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Art. 4 : La Direction Générale des Services de la Ville de Vandœuvre-Lès-Nancy est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux organisations syndicales.

Le Maire,
Stéphane HABLOT